

La validation des vœux sur PARCOURSUP doit être réalisée au plus tard le 31 MARS. Certains élèves ont rencontré des problèmes pour confirmer leurs vœux.

Pouvoir valider leurs vœux, les élèves doivent impérativement saisir leur préférence dans le cadre "PREFERENCE" (il est demandé d'indiquer la préférence en 50 caractères au minimum). Cette préférence ne sera pas communiquée aux commissions. Elle sera utilisée si aucune proposition n'est faite aux élèves ; une proposition sera faite au plus près de cette préférence.

Tout dossier incomplet soit au niveau de la motivation, du CV ou du bulletin peut bloquer la confirmation du vœu. Il est important que d'effectuer la validation au plus tôt afin de faire remonter les éventuels problèmes de confirmation des vœux. Tout vœu non confirmé et sans motivation ne sera pas examiné.